



## Gemeng Munneref

**Le conseil communal** est prié de se rendre à la salle des fêtes de la mairie à Mondorf-les-Bains

**jeudi, le 22 février 2024 à 16.30 heures**

pour délibérer sur les points ci-après:

### **Séance à huis clos**

- 1) Personnel de l'enseignement musical - approbation de deux classements dans divers groupes d'indemnité

### **Séance publique**

- 2) Communication des budgets redressés exercice rectifié 2023 et exercice 2024
- 3) Communication du plan pluriannuel financier (PPF) 2024-1
- 4) Approbation des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2022
- 5) Approbation de titres de recettes
- 6) Approbation du projet relatif à la valorisation du Musée de l'aviation à Mondorf-les-Bains
- 7) Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la Commune de Mondorf-les-Bains au lieu-dit « Breemwee » à Altwies - saisine du conseil communal
- 8) Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la Commune de Mondorf-les-Bains au lieu-dit « ënneschten Hielenter » à Mondorf-les-Bains - vote du conseil communal
- 9) Reclassement d'une parcelle en domaine privé communal
- 10) Approbation d'un acte notarié concernant l'acquisition d'une maison d'habitation à Altwies
- 11) Adaptation de la taxe scolaire à percevoir pour les élèves fréquentant un établissement scolaire de la Commune de Mondorf-les-Bains sans y avoir le domicile
- 12) Approbation d'un contrat de fourniture d'électricité
- 13) Approbation d'un contrat de leasing financier pour un véhicule communal
- 14) Approbation d'un contrat concernant des mesures d'atténuation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- 15) Approbation de la convention avec B.I.R.K. asbl pour l'exercice 2024
- 16) Approbation d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal
- 17) Approbation de contrats de bail
- 18) Résiliation d'un contrat de mise à disposition
- 19) Remplacement d'un membre auprès de la commission de la cohésion sociale
- 20) Subsidés aux associations locales et autres – exercice 2024
- 21) Allocation de subsidés extraordinaires
  - a) au comité d'organisation du Festival International de la Bande Dessinée à Contern
  - b) à Sinolux Schengen Culture Communication ASBL à l'occasion de la fête chinoise de nouvel an au Casino 2000
- 22) Cimetières – approbation de contrats de concession temporaire



## Gemeng Munneref

### 23) Informations du collège échevinal et questions du conseil communal

Ainsi fait à Mondorf-les-Bains, le 14 février 2024

Le collège des bourgmestre et échevins

Le président

Le secrétaire

Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.